



11 septembre 2015

Communiqué de presse

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Mise en service des radars double-sens contrôlant la vitesse sur deux voies de circulation en sens opposés.

Le 26 janvier 2015, lors de la présentation de son plan pour la sécurité routière, M. Bernard Cazeneuve, avait annoncé, dans plusieurs départements, l'expérimentation de la fonctionnalité « double-sens » à l'intérieur de radars (mesure n°16).

La Loire-Atlantique a été retenue pour cette expérimentation, et ce sont 8 appareils qui sont concernés à Saint-Père-en Retz (RD 5), Pornic (RD 751), Port-Saint-Père (RD 751), Saint-Mars du Désert (RD 178), Remouillé (RD 137), Dréfféac (RD 773), Avesac (RD 775) et Vallet (RD 763).

La mise en place de cette nouvelle fonction n'est possible que sur certaines configurations de voie : une limitation de vitesse identique dans les deux sens de circulation, une route bidirectionnelle avec des voies contiguës sans glissière et en dehors d'une zone matérialisée au sol par des zébras.

A partir du lundi 14 septembre 2015, les poursuites judiciaires des infractions de vitesse relevées par les dispositifs double-sens commenceront à être effectives.

Au niveau national, d'ici à la fin 2015, 200 radars fixes seront équipés du « double-sens » et 300 de plus le seront en 2016.

Des panneaux d'information ont été installés sur chacun des axes concernés, dans chaque sens de circulation. Avec la mise en place de cette nouvelle fonction, la Sécurité routière étend le périmètre des contrôles du respect de la vitesse, en particulier sur le réseau secondaire particulièrement accidentogène, sans augmenter le parc existant de radars.

Désormais, sur sa gauche comme sur sa droite, un conducteur peut être contrôlé par un radar fixe. Le nombre de décès sur les routes du département est en augmentation en 2015. Dans un accident mortel sur trois la vitesse est en cause. Réagissons ! Soyons responsables !

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92 communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

[@Prefet44](#)